ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Date de convocation : 23 septembre 2026
Date d'affichage : 23 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 32
Votants : 35

Délibération n° VI-DEL-2026-118

Objet : Motion pour un octobre rose à la hauteur des enjeux de santé publique à Etampes

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1er Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2ème Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3ème Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4ème Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5ème Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6ème Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7ème Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8ème Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9ème Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10ème Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-118-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Madame Annie-Claude MOZZANI expose que :

Chaque année, 61 000 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués. La ligue contre le cancer estime que 20 000 de ces cancers pourraient être évités chaque année, notamment par une prise en charge précoce. Or, avec un taux de participation de la population cible au dépistage organisé du cancer du sein de 47,5%, soit un niveau bien inférieur aux standards européens, la France est particulièrement exposée à l'incidence et à la prévalence de cancer.

Pour faire reculer cette pathologie chronique, les actions de dépistages déployées toute l'année, et en particulier à l'occasion de l'opération octobre rose, revêtent un caractère absolument déterminant.

Ainsi, sous le précédent mandat, différentes actions, portées par l'élue référente en charge de ce dossier, les agents de la ville et de l'agglomération, les associations de la commune, la Ligue contre le cancer, Le Rotary et le Lions Club, l'association Bus de la santé, ont pu être organisées et rencontrer un important succès. S'agissant de l'opération d'aller vers « Mammobus », particulièrement tournée vers les quartiers prioritaires, on estime ainsi en 2024, que 152 étampoises, des quartiers de Guinette et de la Croix de Vernailles, ont pu être dépistées. De même, les habitants du centre-ville pouvaient bénéficier d'actions de dépistage, notamment à travers le village santé, organisé en marge du Loto octobre rose. En tout, sur cette année 2024, 297 femmes ont été dépistées en trois jours sur l'ensemble de la commune, et 14 cancers ont pu être diagnostiqués.

L'action Mammobus présentait également un coût particulièrement maîtrisé pour la commune. Grâce à la mobilisation de financements liés à l'abattement de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les interventions dans les quartiers prioritaires, le coût restant pour la Ville pour la venue des trois bus ne s'élevait qu'à 5 000 euros, avec une participation importante de l'Agglomération.
Pourtant, pour l'édition 2026 d'Octobre Rose, la municipalité n'a pas sollicité, ou trop tardivement, l'association Bus de la Santé afin de reconduire ce dispositif. Ce manque d'organisation pourrait avoir des conséquences concrètes sur le nombre de femmes dépistées cette année.

Les actions programmées cette année à Étampes participent certes à la sensibilisation et à la mobilisation autour d'Octobre Rose. Mais elles font une large place aux animations et à la communication, à l'affichage de la couleur rose et aux manifestations de soutien, sans proposer aux habitantes un dispositif comparable permettant de réaliser concrètement un dépistage au plus près de leur lieu de vie.

Un concert est notamment organisé afin de recueillir des fonds au profit de la Ligue contre le cancer. Cette démarche de solidarité est utile et légitime. Mais elle ne saurait se substituer à l'objectif premier d'Octobre Rose : informer, prévenir et favoriser effectivement le dépistage du cancer du sein.

La Ligue contre le cancer de l'Essonne rappelle elle-même qu'Octobre Rose est le mois consacré à « la prévention et la promotion du dépistage organisé » et souligne que, malgré la multiplication des messages de sensibilisation, le passage à l'acte reste un défi.
Collecter des fonds, illuminer des bâtiments, organiser des animations ou afficher la couleur rose contribue à rendre visible la lutte contre le cancer du sein. Mais Octobre Rose doit aussi permettre aux femmes de se faire dépister.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-118-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

À Étampes, nous disposions précisément d'un outil permettant de passer du symbole à l'action : un Mammobus allant directement à la rencontre des habitantes, avec des résultats mesurables et pour un reste à charge limité pour la commune.

La prévention et l'accès au dépistage doivent pouvoir s'inscrire dans la durée, indépendamment des changements de majorité municipale. Lorsqu'une action de santé publique a démontré son utilité, sa poursuite doit être examinée au regard de l'intérêt des Étampoises.

En conséquence, le Conseil municipal d'Étampes :

- **Réaffirme** que la prévention et l'accès effectif au dépistage doivent constituer une priorité des actions menées dans le cadre d'Octobre Rose ;
- **Demande** à la Ville d'Étampes de reprendre contact avec l'association Bus de la Santé afin d'organiser le retour du Mammobus à Étampes, pour l'édition 2026 ou, à défaut, dès 2027 ;
- **Souhaite** que ce dispositif puisse de nouveau intervenir à Guinette, à la Croix-de-Vernailles et en centre-ville, afin d'aller au plus près des habitantes ;
- **Demande** que soient de nouveau mobilisés, avec les bailleurs sociaux et les partenaires concernés, les financements issus de l'abattement de TFPB permettant de réduire fortement le coût de cette opération pour la commune ;
- **Demande** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de la collectivité, afin de permettre la reprise de cette action ;
- **Souhaite** que le partenariat avec l'association Bus de la Santé puisse être inscrit dans la durée lors des prochaines éditions d'Octobre Rose, sous réserve des disponibilités de l'association et des financements mobilisables ;
- **Invite** le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de l'association Bus de la Santé, des bailleurs, de l'Agglomération, et des partenaires concernés afin de permettre le retour du Mammobus à Étampes dès la prochaine campagne d'Octobre Rose.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 25 voix contre, 10 voix pour (MM. HILLAIRE, CHAAFA, LE FOLL, HAMMOU, GHENAÏM, Mmes AHRAOUI-GAVINET, BINET-DEZERT, IDRI, MOZZANI, RONSIN).

La motion est rejetée.

VILLE D'ETAMPES 91150 ESS

Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....13 OCT 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.